

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 28 septembre 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 33**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sophie RIGAUULT, Maire

N°2023-258

**Objet : Soutien à la
proposition de loi
visant à assurer la
qualité et la pérennité
des infrastructures de
la fibre**

Présents :

Madame Sophie RIGAUULT, Maire

Mesdames et Messieurs, Madame Roselyne DACOURY-TABLEY, Georges GOURGUES, Muriel MOSNAT, Maria MENICACCI-FERRAIN, Nicolas de BOISHUE, Guy PREAUX, Florine EKOUE, Adjoints au Maire,

Mesdames et Messieurs Joseph DELPIC, Isabelle OUDARD, Xavier PASSERI, Virginie CAPDEBOSCO, Mehdi GLEYO-KESRAOUI, José CASTICO – OLIVEIRA, Michelle RONZANI, Denis ARCILE, Bernadette BENOIT-GUYOD, Thierry JULLIEN, Christian PICCOLO, Isabelle CATRAIN, Bertrand GRANADO, Jean-Louis BERLAND, Fatima KHOBEIZI, Abou NIANG, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Dominique TAFFIN, procuration à Madame Sophie RIGAUULT
Madame Carole COUTON, procuration à Monsieur Georges GOURGUES
Monsieur Denis NOIROT-DUVAL, procuration à Madame Maria MENICACCI-FERRAIN

Monsieur Nordine AOUNALLAH, procuration à Madame Florine EKOUE
Monsieur Philippe LEFEVRE, procuration à Madame Muriel MOSNAT
Madame Nathalie FOURMANN, procuration à Monsieur Joseph DELPIC
Madame Mireille ROBERT, procuration à Madame Isabelle OUDARD
Monsieur Patrick LEVEAU, procuration à Monsieur Mehdi GLEYO - KESRAOUI

Monsieur Denis BERTON, procuration à Monsieur Christian PICCOLO

Secrétaire :

Monsieur Nicolas de BOISHUE

2023-258 : MOTION EN SOUTIEN A LA PROPOSITION DE LOI VISANT A ASSURER LA QUALITE ET LA PERENNITE DES INFRASTRUCTURES DE LA FIBRE

Dossier suivi par le Cabinet du Maire

Nos nouveaux modes de vie ont rendu la fibre essentielle pour s'adapter aux nouveaux usages (notamment le télétravail) et garantir le confort de tous.

De trop nombreux habitants nous font part au quotidien des difficultés de connexion qu'ils rencontrent : débranchement des installations, dégradation des équipements de réseaux (armoires de rue, points de branchement optique...) ou défaut de raccordement.

Ces difficultés sont largement liées à la mise en place du contrat « STOC » (« sous-traitance à l'opérateur commercial »). En effet, le fournisseur d'accès internet a la responsabilité du raccordement des habitants entre leur domicile et le point de mutualisation. Malheureusement, les opérateurs commerciaux ont tendance à favoriser la quantité des raccordements à leur qualité, ce qui dégrade le service mis à disposition des usagers.

En mai dernier, les sénateurs ont adopté une proposition de loi de Patrick Chaize visant à assurer la qualité et la pérennité des infrastructures de la fibre. Très concrètement, cette proposition permet de :

- Contraindre les opérateurs à réaliser des raccordements en toute sécurité ;
- Garantir aux consommateurs leur droit à une connexion de qualité ;
- Mettre un terme aux dérives actuelles et obtenir la remise en état des réseaux dégradés aux frais des responsables ;
- Donner les moyens à l'ARCEP (Autorité de Régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), aux collectivités et à leurs délégataires, lorsqu'il s'agit de réseaux publics, de contrôler et de sanctionner tout manquement aux règles de l'art et de sécurité.

Cette loi va dans le bon sens pour notre territoire et qui doit pouvoir continuer rapidement son parcours législatif. C'est pourquoi nous la soutenons à travers cette motion.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-19 ;

VU le Règlement intérieur du Conseil municipal et notamment son article 31 relatif aux motions,

CONSIDERANT de nombreuses dégradations sur le réseau liés à la généralisation du contrat STOC ;

CONSIDERANT les multiples désagréments dont sont victimes les habitants de Saint-Michel-sur-Orge ;

CONSIDERANT que l'accès à un réseau de bonne qualité est essentiel avec la généralisation du télétravail, le développement de la télémédecine... ;

CONSIDERANT l'engagement de l'Etat dans le déploiement du Plan France Très Haut Débit ;

CONSIDERANT le dépôt d'une proposition de loi visant à garantir la qualité et la pérennité des réseaux de communications électriques à Très Haut Débit en fibre optique ;

Après en avoir délibéré, par 29 voix pour (la majorité municipale et le groupe Saint-Michel en Commun) et 4 NPPV (le groupe Saint-Michel Avenir Écologique et Solidaire en Cœur Essonne),

EXPRIME son soutien à cette proposition de loi qui permet de répondre concrètement aux dysfonctionnements constatés ;

DEMANDE à l'Assemblée nationale de se saisir rapidement du texte afin qu'il puisse être transposé ;

DIT que la motion sera adressée :

- Altitude Infra
- ARCEP, Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
- Patrick Chaize, Sénateur
- Jean-Noël Barrot, Ministre délégué chargé de la transition numérique et des télécommunications

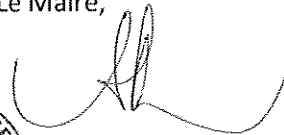
Fait et délibéré en Mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 28 septembre 2023.

Le Secrétaire



Nicolas de BOISHUE

Le Maire,



Sophie RIGALT

Publication en ligne le :

01 OCT. 2023